



Aujourd'hui devant Dieu

La justification impossible par les œuvres

18^e jour du 10^e mois

Il faudrait observer toute la loi

« Moïse décrit de cette manière la justice qui vient de la loi : L'homme qui l'aura pratiquée vivra par elle » (Rm 10.5). « Voici que quelqu'un s'approcha et dit à Jésus : Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle? Il lui dit : [...] Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements. Lesquels? dit-il. Jésus lui répondit : Ceux-ci : Tu ne tueras point, tu ne commettras point d'adultère; tu ne déroberas point; tu ne diras point de faux témoignage, honore ton père et la mère et : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Le jeune homme lui dit : J'ai observé toutes ces choses; que me manque-t-il encore? Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; puis viens, et suis-moi! » (Mt 19.16-22).

Sans violer un seul commandement

« Sans doute, si vous accomplissez la loi royale, selon l'Écriture : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous agissez bien. Mais si vous faites acception de personnes, vous commettez un péché, et la loi vous condamne comme transgresseurs. Car quiconque observe toute la loi, à part un commandement, est coupable comme s'il les avait tous violés. En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras point d'adultère, a dit aussi : Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets pas d'adultère, mais que tu commets un meurtre, tu es transgresseur de la loi » (Jc 2.8-12).

Dans sa lettre et dans son esprit

« Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point. [...] Mais moi je vous dis : quiconque se met en colère contre son frère sera jugé par le tribunal. [...] Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu ne commettras point d'adultère. Mais moi je vous dis : Quiconque regarde une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur » (Mt 5.2, 27). « Quiconque hait son frère est un meurtrier » (1 Jn 3.15). « Toutes les voies de l'homme sont pures à ses yeux, mais c'est l'Éternel qui pèse les cœurs » (Pr 16.2). « Je ne me sens coupable de rien, mais je ne suis pas justifié pour cela : Celui qui me juge, c'est le Seigneur » (1 Co 4.4).

L'expérience de saint Paul

« Ayant connu que ce n'est point par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, que l'homme est justifié, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que personne ne sera justifié par les œuvres de la loi » (Ga 2.16).

Prière

Non, Seigneur, nous ne voulons pas essayer de nous justifier nous-mêmes par nos bonnes œuvres. Nous savons par expérience que nous transgressons tous les jours, et en plusieurs manières, tes saints commandements, et que nous méritons ainsi, non pas la justification, mais la condamnation et la mort. Veille donc avoir pitié de nous, Seigneur, et nous pardonner toutes nos fautes, au nom de ton Fils, Jésus-Christ, notre Sauveur. Amen.

Aaron Kayayan, pasteur

L'Écriture par l'Écriture, 32 méditations sur les grandes doctrines bibliques, tirées de la série complète *Aujourd'hui devant Dieu*, Perspectives Réformées, Palos Heights.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))